



**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES**

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 ET PROGRAMME
QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS
2023, 2024, 2025, 2026 et 2027**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière, que conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le budget de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2023, ainsi que le programme quinquennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027 doivent être adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu le **jeudi 8 décembre 2022**, à 18h30, au lieu ordinaire de la tenue des séances du conseil, soit à l'hôtel de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures situé au 200 route de Fossambault, salle Jobin.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil ainsi que la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2023 et le programme quinquennal d'immobilisations.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, Ce 25 novembre 2022.

La greffière,
Marie-Josée Couture
www.VSAD.ca